

1 – Définition :

L'aide-soignant(e) intervient seul(e) au domicile de la personne soignée et exerce ses activités sous la responsabilité et l'encadrement de l'équipe de coordination et infirmière. Son cadre d'intervention est le service de Soins Infirmiers à Domicile.

« Dans ses fonctions l'aide-soignant(e) contribue à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, dans le secteur médical, social ou médico-social ».

Au sein de cette équipe, « le rôle de l'aide-soignant est de dispenser, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne. (Annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2005).

2 – Qualification :

L'aide-soignant(e) est titulaire du diplôme d'état d'aide-soignant (arrêté du 22 juillet 1994 modifié par les arrêtés des 5 février 1997, 13 avril 2001, 5 janvier 2004, et du 22 octobre 2005), et ne pourra en aucun cas effectuer des actes non prévus par son statut professionnel.

3 – Lieux d'activités :

L'aide-soignant(e) travaille au siège et dans le secteur d'intervention de l'Association d'Aide et Soins à Domicile, située 1 impasse du merlon, LE COUDRAY MONTCEAUX (91830). Il (elle) effectue de nombreux déplacements au domicile des usagers, ainsi que des déplacements, pour des réunions avec l'équipe du service et des formations.

4 – Activité :

4.1. *Garanti(e) de la qualité de la sécurité et du bien-être physique et mental des usagers pris en charge :*

- Organise ses activités de soins en respectant l'obligation du secret professionnel et les textes législatifs en vigueur,
- Réfère à l'équipe d'Encadrement/Coordination et infirmière si constat de maltraitance physique, psychologique des usagers pris en charge.

4.2. *Protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des usagers ou l'autonomie de leurs fonctions vitales, physiques et psychiques :*

- Respecte sa charge de travail (planning) en fonctions des soins à prodiguer, et selon les directives de l'équipe de coordination et infirmière,
- Participe à l'identification des besoins de l'utilisateur, suit son évolution et en informe l'équipe de coordination et infirmière, par des observations orales et écrites,
- Assure des soins d'hygiène et de confort et des soins préventifs en respect de l'évaluation des besoins de l'utilisateur. Cette évaluation est réalisée par l'équipe de coordination et infirmière,
- Participe au maintien de l'autonomie de l'utilisateur, le stimule,
- Assure l'entretien de l'environnement immédiat, la réfection des lits médicalisés pour les utilisateurs et le matériel de soin nécessaire au soin d'hygiène et de confort de l'utilisateur,
- Aide l'infirmière à la réalisation des soins,
- Informe, accompagne les usagers et leur entourage (fonctionnement du service, stimulation, conseils simples, ...),

4.3. Gestion administrative :

- Sous la responsabilité de l'équipe de coordination et infirmière, l'aide-soignant(e) référent(e) élabore et réactualise la fiche de soins personnalisée en fonction des besoins de l'usager,
- Assure les transmissions orales et écrites,
- Tient à jour le classeur de liaison (feuilles de température, de nomenclature et plan de soins personnalisés) au domicile de l'usager et au service afin d'assurer la continuité des soins,
- Participe aux réunions de transmission d'équipe,
- Assure le suivi de ses kilomètres dans les trajets professionnels,
- Organise son travail en respect des contrats de travail et de convention de mise à disposition du véhicule de service,
- Applique la procédure de la Gestion des clés concernant les clés des usagers.

4.4. Tutorat :

- Encadre, et participe à l'évaluation des stagiaires en formation,
- Encadre, et participe à l'intégration des nouveaux collègues.

4.5. Participation à l'élaboration des projets et des mises à jour :

- Participe au projet de service, à l'évaluation interne, aux réunions d'équipe.

5 – Responsabilité professionnelle :

- L'aide-soignant(e) respecte le secret professionnel lié à l'exercice de ses fonctions et s'interdit toute divulgation de documents ou d'informations dont il/elle aura pu avoir connaissance, tant sur la structure que sur les personnes prises en charge.

« Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé, ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant » Art L1110-4 CSP.

« La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui est dépositaire soit par état, ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende » Art 226-13 du Code Pénal.

- L'aide-soignant(e) est soumis au droit de réserve concernant les activités professionnelles de l'établissement et :
 - Respecte son contrat de travail,
 - Respecte la mise à disposition du véhicule de service,
 - Prend soin des matériels prêtés par l'Association (véhicule, smartphone...),
 - Respecte le règlement intérieur.

6 – Outils utilisés :

- Véhicule de service,
- Matériel médicalisé : lève malade, verticalisateur, fauteuil roulant, ...,
- Smartphone.

7 – Risques potentiels :

- Nombreux déplacements en véhicule de service,

- Contraintes posturales pour l'activité soins,
- Travail pouvant être en horaires variables, dans le respect de la durée légale de son temps de travail,
- Risques biologiques du fait d'une activité de soins, par urines, selles, et contamination ORL,
- Agressions verbales, physiques et psychologique des usagers.

8 – Aptitudes :

- Ecoute et gestion de son attitude en fonction des différents comportements possibles des personnes soignées et des familles,
- Diplomatie, discrétion, respect,
- Maîtrise des techniques liées aux soins et à la manutention des patients,
- Actualisation des compétences professionnelles,
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- Capacité d'adaptation et autonomie au domicile,
- Capacité d'orientation géographique et de gestion du temps.